

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MAI 2013**

Délibération
n° 2013.05.126

**Fonds de concours
pour des travaux de
sécurité et
d'accessibilité au
Théâtre / scène
Nationale : commune
d'Angoulême**

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 mai 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Michel BONNEFOND, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à Jean-Pierre GRAND, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Yves BRION à Françoise COUTANT, Madeleine LABIE à Gérard DESAPHY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Rachid RAHMANI à Djillali MERIOUA, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Philippe RICHARD par Michel BONNEFOND, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, François ELIE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Martine RIVOISY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2013

**DELIBERATION
N° 2013.05.126**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

FONDS DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE AU THEATRE / SCENE NATIONALE : COMMUNE D'ANGOULEME

Par délibération n° 318 du 29 septembre 2005, le conseil communautaire a décidé d'accorder un fonds de concours à ses communes membres destiné à aider à la réalisation ou au développement de structures culturelles municipales et a défini des critères d'attribution notamment en terme de rayonnement de l'équipement, de provenances des usagers et d'adéquation aux enjeux du projet d'agglomération, renforcer l'attractivité du territoire et son rayonnement extérieur, assurer un meilleur maillage de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, favoriser le développement économique ou la cohésion sociale du territoire.

Il s'agit d'une aide correspondant à un taux de 50 % maximum du montant HT des travaux réalisés.

Dans le cadre du respect des normes de sécurité et d'accessibilité du Théâtre mis à disposition de la Scène Nationale, la ville d'Angoulême entreprend de restaurer des marches de l'escalier principal d'accès au théâtre.

Ces interventions doivent permettre de garantir au public et aux salariés de la Scène Nationale d'accéder en toute sécurité au bâtiment. Une enveloppe globale de travaux est fixée à 30 000 € TTC soit 25 083,60 € HT.

Le montant sollicité est de 8 277,59 € HT, soit 33 % de l'investissement HT.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 23 avril 2013

Vu l'avis favorable de la commission finances / programmation du 14 mai 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours à la ville d'Angoulême d'un montant de 8 277,59 € HT (soit 33 % HT du montant des travaux) pour des travaux de sécurité et d'accessibilité au théâtre Scène Nationale, prélevé sur l'enveloppe des fonds de concours à répartir.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 204142 – rubrique 313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 mai 2013	<u>Affiché le :</u> 29 mai 2013